



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon,
tenue le lundi 2 août 2021 à 11 h 30 à la salle communautaire au 849,
chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur
Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois	Vacant
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- Ouverture de la séance.
1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Abrogation de la résolution 204-07-2021 - Vote par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus.
 3. Modification au plan et devis pour les rénovations et réaménagement de l'hôtel de ville au 544, chemin du Tour-du-Lac - Nouvelle demande de soumissions.
 4. Demande d'aide financière au (PSISRPE) Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour le parc d'enfants.
 5. Levée de la séance.

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévues au *Code municipal du Québec*.

La séance extraordinaire ouvre à 11 h 30.

1.

231-08-2021
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et y consentent;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que modifié en retirant le point 3 « Modification au plan et devis pour les rénovations et réaménagement de l'hôtel de ville au 544, chemin du Tour-du-Lac - Nouvelle demande de soumissions ».

ADOPTÉE à l'unanimité

2.

232-08-2021
Abrogation de la résolution 204-07-2021 - Vote par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 204-07-2021 lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2021 afin d'abroger la résolution 167-06-2021 de la séance ordinaire du 4 juin 2021 permettant à toute personne qui est inscrite comme



No de résolution
ou annotation

électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et règlementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la date limite prévue à la Loi sur les élections et les référendums (LERM) pour adopter une résolution pour abroger la résolution était le 1^{er} juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil abroge la résolution 204-07-2021 de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-Simon du 2 juillet 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.

Modification au plan et devis pour les rénovations et réaménagement de l'hôtel de ville au 544, chemin du Tour-du-Lac – Nouvelle demande de soumissions

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4.

233-08-2021

Demande d'aide financière au (PSISRPE) Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour le parc d'enfants

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire se prévaloir d'une aide financière pour son nouveau projet sous le thème « *Les dinosaures* » qui consiste en l'aménagement d'un espace vert récréatif en un parc pour enfants de 0 à 12 ans pouvant accueillir 50 enfants sur un terrain adjacent au nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la présentation du projet « *La découverte des dinosaures* » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lac-Simon désigne Mme Louise Sista, directrice générale comme personne autorisée à agir pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon et à signer tous les documents relatifs au projet « *La découverte des dinosaures* ».

ADOPTÉE à l'unanimité

5.

234-08-2021

Levée de la séance

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**



o de résolution
ou annotation

QUE la séance soit et est levée à 11 h 37

ADOPTÉE à l'unanimité

Jean-Paul Descoeurs
Maire

Louise Sisa
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

